



# MIGRATION ET CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

---

ACTIVITÉS DE L'OIM MAROC



## LES MIGRATIONS ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES – UN DEFI GLOBAL

Les changements environnementaux et les catastrophes naturelles ont toujours été des facteurs déterminants dans le processus de migration. De plus, du fait du changement climatique, le réchauffement global est aujourd'hui un fait (+0,85 °C au cours de la période 1880–2012) provoquant des dégradations progressives des écosystèmes tandis que les phénomènes météorologiques extrêmes gagnent en fréquence et en intensité. Ces deux catégories de phénomènes - à déclenchement lent ou soudain - impactent la vie des populations de différentes manières : réduction ou disparition complète des moyens de subsistance, nécessité de fuir face à une catastrophe soudaine, impacts sur la santé sur le long terme, etc. **La décision ou l'obligation de migrer est souvent liée à de nombreux facteurs** dont il est souvent difficile d'isoler les facteurs climatiques et environnementaux (IOM Outlook on Migration, Environment and Climate Change, 2014).

Même si l'on manque d'estimations exhaustives sur les migrations environnementales actuelles ainsi que de données projectives<sup>1</sup>, les études existantes menées par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) démontrent que **de nombreux individus et foyers sont déjà contraints ou choisissent de migrer de manière interne ou transfrontalière pour faire face à ces phénomènes**. En retour, ces processus migratoires impactent également l'environnement et les écosystèmes concernés. Alors que les scientifiques continuent de prévoir des changements climatiques et environnementaux profonds à court, moyen et long terme, **il est probable que des millions de personnes seront contraintes ou choisiront de migrer** pour faire face à ces défis (GIEC<sup>2</sup>, 2014). Dans ce contexte, il convient également d'envisager la migration comme une possibilité d'adaptation au changement climatique, permettant par exemple la diversification des moyens de subsistance ou la réduction de la pression démographique sur des zones fragilisées<sup>3</sup>.

Même si à ce jour, la discussion autour de la terminologie et du statut légal de ces migrant-e-s et déplacé-e-s climatiques et environnementaux reste controversée, **la définition proposée par l'OIM est générale, non normative et cherche à saisir la complexité des enjeux** : « **On appelle migrant-e-s environnementaux les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent** »<sup>4</sup>.

### UN AXE STRATEGIQUE DE L'OIM

En tant que principale agence intergouvernementale pour les migrations, l'OIM est attachée au principe selon lequel des migrations bien gérées et respectueuses de la dignité humaine peuvent être bénéfiques aux migrant-e-s et contribuer au développement économique et social des territoires d'origine, d'accueil et de transit. Face au défi climatique global et de ses conséquences locales, l'OIM continue de soutenir ces principes et de les appliquer à ce domaine d'intervention spécifique.

Avec le soutien de ses Etats membres et aux côtés de ses partenaires de la Communauté internationale, **l'OIM travaille depuis de nombreuses années à l'intégration des enjeux migratoires dans les dialogues politiques internationaux liés au climat et à l'environnement**<sup>5</sup>. Elle a particulièrement soutenu l'action de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC), qui a abouti notamment à la « visibilité » des migrant-e-s climatiques par leur reconnaissance dans le préambule de l'Accord de Paris<sup>6</sup> et la décision de la CNUCC d'établir un groupe de travail chargé du développement de l'action sur les problématiques du déplacement relatif au climat. L'OIM travaille également à l'intégration des questions climatiques et environnementales dans les politiques migratoires et inversement, afin de soutenir la formulation de réponses efficaces à ces enjeux.

### REPONSES ET OBJECTIFS DE L'OIM

En réponse aux enjeux de migration environnementale et climatique, **l'OIM a initié plus de 750 projets depuis 2007**. Ces activités couvrent un éventail de domaines, de l'adaptation au changement climatique à la réduction des risques de catastrophes. Qu'elles soient institutionnelles, politiques ou opérationnelles, ces réponses ont vocation à considérer le phénomène dans sa diversité et sa complexité. Pour ce faire, l'OIM poursuit **trois grands objectifs en matière de migration environnementale**, en intervenant à chaque étape du cycle migratoire :

1. Minimiser autant que possible les migrations forcées et non gérées ;
2. Là où la migration forcée a lieu, s'assurer que l'assistance et la protection sont offertes aux personnes touchées et chercher des solutions durables ; et
3. Faciliter le rôle de la migration en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique.

<sup>1</sup> Pour les seules catastrophes, le nombre de déplacé-e-s en 2014 est estimé à plus de 19.3 millions dans 100 pays, <http://www.internal-displacement.org/publications/2015/global-estimates-2015-people-displaced-by-disasters/>

<sup>2</sup> Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat.

<sup>3</sup> <https://weblog.iom.int/cop21-paris-agreement-stepping-stone-climate-migrants>.

<sup>4</sup> Migration, environnement et changement climatique : Données à l'usage politique (MECLEP) – Glossaire, <https://publications.iom.int/books/migration-environnement-et-changement-climatique-donnees-lusage-des-politiques-meclep>

<sup>5</sup> Dialogue international sur la migration (IDM) de l'OIM <https://www.iom.int/fr/dialogue-international-de-loim-sur-la-migration-idm>

<sup>6</sup> Accord de Paris : <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/109f.pdf> ; Contributions de l'OIM à la COP21 : [http://publications.iom.int/system/files/pdf/mecc\\_cop21\\_fr.pdf](http://publications.iom.int/system/files/pdf/mecc_cop21_fr.pdf)

<sup>7</sup> Activités programmatiques de l'OIM concernant la Migration, le Changement climatique et l'Environnement : [https://publications.iom.int/system/files/pdf/mecc\\_infosheet\\_on\\_programmatic\\_activities\\_fr.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/mecc_infosheet_on_programmatic_activities_fr.pdf)

## MIGRATIONS ENVIRONNEMENTALES- SITUATION AU MAROC

Si l'on manque de données en matière de migrations environnementales pour le Maroc, **le pays est caractérisé par de faibles émissions, une vulnérabilité climatique forte et croissante, ainsi que par des phénomènes extrêmes de plus en plus fréquents et brutaux.** Cette vulnérabilité est également aggravée par l'activité humaine, qui exerce notamment de **fortes pressions sur les ressources en eau** mais accentue également les phénomènes d'érosion des sols et de désertification. Les observations météorologiques et les prévisions pour les décennies à venir projettent une augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses et des inondations, ainsi qu'une modification significative de la répartition spatio-temporelle des précipitations<sup>8</sup>. L'OIM a préparé **une étude sur les problématiques migratoires d'une part et environnementales de l'autre** afin de mettre en évidence les liens entre les deux phénomènes au Maroc.<sup>9</sup>

D'un point de vue institutionnel, le Maroc a ratifié la CNUCC en 1995 puis le Protocole de Kyoto en 2002. **Le pays a démontré son fort intérêt à jouer un rôle moteur dans la lutte globale contre le changement climatique** par son engagement au sein de la CNUCC : accueil de la COP7 en 2001 et de la COP 22 en 2016. Le pays a également développé plusieurs textes-cadres déclinés de ses engagements internationaux<sup>10</sup>.



### INTERVENTION DE L'OIM MAROC

Face au défi climatique, l'OIM entend porter une attention particulière à la prise en compte **(i)** des questions migratoires dans les politiques environnementales, ainsi que **(ii)** des problématiques environnementales dans les politiques migratoires **par le développement d'activités concrètes à l'échelle du territoire marocain.**

### 1. Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la migration, environnement et changement climatique

En mars 2016, l'OIM a organisé un **atelier de travail en coordination avec le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration.** Dispensé à partir du **tout premier Manuel de formation en matière de migrations environnementales** -développé par l'OIM-, cet atelier était destiné aux décideurs politiques et particulièrement aux fonctionnaires des principales institutions nationales liées à la migration environnementale ainsi qu'à deux Conseils régionaux. Il a permis de constituer une plateforme interinstitutionnelle sur cette thématique, d'établir une série de recommandations spécifiques au Maroc, et d'identifier plusieurs actions pilotes.

### 2. Migration et changement climatique à la COP22

L'OIM est engagée depuis 2008 dans les travaux de la CNUCC, elle est impliquée dans le processus de la COP22, notamment par le soutien technique qu'elle apporte à la Convention. La COP22 représente dès lors pour l'OIM **une opportunité de confirmer, une fois de plus, son soutien au Maroc, à la Communauté internationale et à la Société civile** dans la prise en compte des migrations dans la lutte contre le changement climatique. C'est dans cet esprit que l'OIM Maroc, soutenue par son siège, apporte son **soutien technique au Comité de pilotage de la COP22** et mobilise les acteurs internationaux pour renforcer leur engagement sur la thématique auprès des institutions marocaines.

Dans ce contexte, l'OIM a organisé au Maroc, avec le soutien du gouvernement français, une **Réunion Technique sur la Migration, le Déplacement et la Mobilité Humaine dans le cadre de l'action du Comité Exécutif du Mécanisme International de Varsovie.** Cette rencontre a permis de rassembler experts et institutions du monde entier afin de soutenir les travaux de la Task Force créée par l'Accord de Paris.

### 3. Pistes d'intervention identifiées pour 2017-2018

- Recherches nationales et régionales** en matière de migrations environnementales et climatiques et d'impact des migrations sur l'environnement.
- Intégration** de la dimension migratoire dans **les politiques climatiques nationales et locales** et de la dimension climatique dans **les politiques migratoires nationales et locales.**
- Renforcement des capacités** des responsables locaux représentant les différentes institutions concernées par la migration environnementale.
- Actions en direction de la diaspora** : incitation à l'investissement durable ; atténuation sur les déplacements estivaux.
- Soutien à des projets** : formation des jeunes en matière d'agriculture familiale durable ; promotion des filières courtes de commercialisation ; projets de lutte contre la désertification et pour la stabilisation des communautés.

<sup>8</sup> Stratégie nationale de lutte contre le changement climatique : <http://www.environnement.gov.ma/fr/strategies-et-programmes/2015-03-05-14-24-23/climat>

<sup>9</sup> La migration environnementale au Maroc : bilan, enjeux et opportunités : [https://publications.iom.int/system/files/pdf/policy\\_brief\\_vol2\\_issue3\\_fr.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/policy_brief_vol2_issue3_fr.pdf)

<sup>10</sup> Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) de 2008 ; Plan national de lutte contre le Réchauffement climatique ; Stratégie énergétique nationale ; etc.



# Bibliographie

## Internal Displacement Monitoring Center, IDMC

- 2015 Global Estimates 2015: People displaced by disasters  
<http://www.internal-displacement.org/publications/2015/global-estimates-2015-people-displaced-by-disasters/>

## Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

- 2014 a Glossaire, Migration, environnement et changement climatique : Données à l'usage des politiques, MECLEP  
[http://publications.iom.int/system/files/pdf/meclep\\_glossary\\_fr.pdf](http://publications.iom.int/system/files/pdf/meclep_glossary_fr.pdf)
- 2014 b Activités programmatiques de l'OIM concernant la migration, le changement climatique et l'environnement  
<https://publications.iom.int/books/activites-programmatiques-de-loim-concernant-la-migration-le-changement-climatique-et>
- 2015 Contributions de l'OIM à « L'année du climat » – Paris 2015  
<http://www.environmentalmigration.iom.int/node/577>
- 2016 Assessing the evidence: Migration, Environment and Climate change in Morocco  
<http://www.environmentalmigration.iom.int/assessing-evidence-migration-environment-and-climate-change-morocco>

## Nations Unies, Convention Cadre sur les Changements Climatiques, UNFCCC

- 2015 Adoption de l'Accord de Paris  
<http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fr/e/109f.pdf>

## Site Officiel Royaume du Maroc, Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Chargé de l'Environnement

- 2016 Stratégie nationale de lutte contre le changement climatique  
<http://www.environnement.gov.ma/fr/strategies-et-programmes/2015-03-05-14-24-23/climat>

## Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, CNEDD

- 2008 Plan national de lutte contre le réchauffement climatique  
2009 Stratégie énergétique nationale

Télécharger la version électronique de la présente fiche sur <http://morocco.iom.int>



### Pour plus d'information, veuillez contacter :

L'Organisation Internationale pour les Migrations - OIM Rabat, Maroc  
Organisme des Nations Unies chargé des Migrations  
11, rue Aït Ourir, « Pinède », Souissi, Rabat - Maroc  
Tél: +212 (0)5 37 65 28 81  
Fax +212 (0)5 37 75 85 40  
Email : [iomrabat@iom.int](mailto:iomrabat@iom.int)  
<http://morocco.iom.int>